

OBJET BOURSES DE VOYAGES

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX DIONYSIENS
ÂGÉS DE 6 À 30 ANS POUR LA CONCRÉTISATION DE LEUR PROJET**

La jeunesse constitue un axe majeur essentiel de la politique mise en place par l'équipe municipale dionysienne. À l'image de l'Institut Municipal des Langues, du Projet Educatif Global, du Plan Anglais, à travers son action en faveur du développement culturel, de la promotion du sport ou de l'insertion des jeunes, la Ville de Saint-Denis s'est résolument engagée dans l'accompagnement des jeunes dionysiens dans leur parcours de citoyens modernes.

Au cœur de l'action municipale, le développement humain vise à la construction de chantiers innovants et solidaires accessible à tous.

Par Délibération n°15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide individuelle tendant à encourager des projets de voyages.

Ce dispositif solidaire prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle et souhaite accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyage.

Ces bourses de voyages se tournent vers les jeunes qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques.

Il s'agit de permettre aux jeunes dionysiens de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dossiers transmis à la Direction Jeunesse ont été soumis à l'avis du Comité consultatif d'attribution des bourses de voyages en date du 29 novembre 2016

Pour la période allant du mois de janvier au mois de décembre 2017, sur les 261 dossiers qui ont été examinés par le comité consultatif, 221 ont reçu un avis favorable pour la concrétisation des projets de voyages pour un montant total de 105 700 euros.

L'attribution de l'aide sera formalisée par la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Denis et chaque jeune bénéficiaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal au chapitre 011.

Rapport n°16/7-36

Par conséquent, je vous demande :

- 1° d'autoriser l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans de la liste jointe en annexe, pour les projets de voyages qui auront lieu entre janvier et décembre 2017 ;
- 2° d'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/12/2016 21:53

OBJET BOURSES DE VOYAGES

ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE AUX DIONYSIENS
ÂGÉS DE 6 À 30 ANS POUR LA CONCRÉTISATION DE LEUR PROJET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°16/7-36 du Maire ;

Vu la Délibération n°15/2-05 du Conseil Municipal en séance du 25 avril 2015 approuvant la mise en place des bourses de voyages ;

Vu le rapport de Madame VOLIA-GARNIER Laetitia, 2^{ème} Adjointe de Quartier, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Culture / Jeunesse / Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés entre 6 et 30 ans de la liste jointe en annexe, pour les projets de voyages de la période de janvier à décembre 2017.

ARTICLE 2

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/12/2016 21:53

DJ	NOM	PRENOM (S)	OBSERVATION	MONTANT
458	GOBALRAJA	Anastasia	Voyage culturel en Inde	300,00 €
463	MECHET	Chloé		400,00 €
457	AMPLE	Alexandre	Championnat de handball en Métropole	400,00 €
460	VERDIN	DAMIEN		500,00 €
608	ROBERT	Owen	Open de France de Karaté	500,00 €
555	DUGAIN	Noé		500,00 €
556	TARCILE	Elena		500,00 €
675	DUPONT	Damien	Séjour sportif en Alsace	500,00 €
682	AHAMADI	Laïla	Séjour linguistique et culturel en Afrique du Sud	500,00 €
728	SINCERE	Terry		500,00 €
481	CLAIN	Erwan		500,00 €
482	LEDOUX	Guillaume		500,00 €
483	SIRIONGUE	Evan		500,00 €
484	VIRASAMY	Melyson		500,00 €
485	NALLAMOUTOU	Mathieu		500,00 €
486	ETHEVE	Lucas		500,00 €
487	ASSANI-MINDJAYA	Cheihani		500,00 €
488	GUICHARD	Marguerite		500,00 €
489	MANDER	Dieudonné		500,00 €
490	PAVADE	Lucas		500,00 €
491	M'TIMA	Paméla		500,00 €
492	BEGUE	Ritchie		500,00 €
493	RAOUL	Tommy		500,00 €
494	SALAOUI NOURDINE	Nouroulihayati		500,00 €
495	SAID	Ankidine		500,00 €
496	THIBURCE	Manuella		500,00 €
497	GRENIER	LAURENT		400,00 €
498	HERMINE	Anthony		500,00 €
684	TECHER	Allana		500,00 €
685	MADI ATTOUMANI	Anel		500,00 €
686	PITOU	Maëva		500,00 €
687	VAITY	Joyce		500,00 €
689	RAMARA	Luidgi		500,00 €
690	CHABOUNHANE	Sadjida		500,00 €
691	LIMBADA	Anass		500,00 €
451	MALLET	Ophélie Jennifer		Voyage linguistique à New York
464	JUDE	Aoranne		500,00 €
465	RAMASSAMY	Larissa		400,00 €

466	ZITTE	Rachelle	Voyage au pays des parfums -Nice	500,00 €	
467	LAUDE	Emeline		500,00 €	
468	PAYET	Romane		300,00 €	
469	HOAREAU	Grégory		500,00 €	
470	ROBERT	Cédric		500,00 €	
471	ROBERT	Anne-Laure		500,00 €	
472	ZANEGUY	Emilia		500,00 €	
473	CHAN-CHI-MEE	Victor		500,00 €	
477	BOURA	Ryan		500,00 €	
478	ECLAPIER	Angelique		300,00 €	
479	GARNIER	Romane		500,00 €	
693	BOURA	Théodore		Rencontres sportives et Culturelles dans le sud de la France	500,00 €
694	ROBERT	Vincenzo			400,00 €
735	SOUPRAYEN RAMAYE	Kylian	500,00 €		
733	MONJA	Estelle	Séjour linguistique en Allemagne	500,00 €	
453	RALIBERA	Alexia		500,00 €	
461	RALIBERA	Roxane		500,00 €	
676	LUCIEN	Marina		500,00 €	
677	BEVAHINY	Shannah		500,00 €	
653	MORIN	Jude	Gallipoli -Mémoires partagées - Australie	500,00 €	
654	CELERINE	Alexandre		400,00 €	
655	BOURA-BOINALI	Hachmiya		500,00 €	
656	AKBARALY	Djoumana		500,00 €	
657	PAYET	Allyson		500,00 €	
658	BEGUE	Morgane		500,00 €	
659	HAMADA MMADI	Yasmina		400,00 €	
660	M'MADI	Aashiq-Illahi		500,00 €	
661	RABOIS	Jévamy		500,00 €	
549	MERALLI BALLOU	Hisham	Rome, la ville éternelle et l'Italie	500,00 €	
696	MAHADOO	Ajay		400,00 €	
697	TRAVERS	Mathieu		500,00 €	
609	RICHARD	Erine	Projet historique et musical- Allemagne	300,00 €	
610	ROBERT	Coralie		500,00 €	
611	GRONDIN	Jessie		400,00 €	
612	FONTANO	Luigi		500,00 €	
613	BEVAHINY	Whitney		500,00 €	
615	DUCHMANN	Roxana		500,00 €	
616	BURTER	Rachel		500,00 €	
617	MNEMOSYME	Emeline		500,00 €	
618	IMIRA	Sébastien		500,00 €	

619	CLERIN	Océane		500,00 €	
732	MUNIER	Mathilde		500,00 €	
454	LEPELTIER	Cecilia	Stage scientifique et découverte en Afrique de Sud	500,00 €	
456	HOAREAU	ERIKA		500,00 €	
462	RACHADI	Aicha		500,00 €	
550	AMSING	Héloïse	Séjour pédagogique et linguistique à Londres	500,00 €	
585	CATHERINE	Cécile		400,00 €	
586	RAKOTONDRAHASY	Joce		500,00 €	
587	DAURIN	Samiah		500,00 €	
455	ACCOT	Enzo	Séjour Aquidom en Espagne	500,00 €	
692	MARIAMA	Logan		500,00 €	
662	BARBIN	Bryan	Séjours à Londres	500,00 €	
663	MAOULIDHA	Yacine		500,00 €	
664	MOIGNY	Camariya		500,00 €	
665	SALOMON	Marina		500,00 €	
667	SOUF-DAOUD	Fraitouna		500,00 €	
668	MARRY	Yanna		500,00 €	
669	NALATIPOULLE	Kenny		500,00 €	
670	RASOARIMALALA	Lalaina Vincent		500,00 €	
671	BIDOIS	Dewen		500,00 €	
672	MOHAMAD	Tania		500,00 €	
673	LAMBERT	Nicolas		500,00 €	
678	CHERIMONT	Aurélien		500,00 €	
679	CHERIMONT	Oriane		500,00 €	
699	TIZOMBA	Hugo		Voyage culturel France Espagne	500,00 €
700	HALIFA	Tamera			500,00 €
701	LADISON	Benjaniaina			500,00 €
702	SAM-LONG	Inès	500,00 €		
703	DARNAL	Orléanne	400,00 €		
704	ROBERT ROSIA	Shakerah	500,00 €		
705	TIPVEAU	Ryan	500,00 €		
706	SIRA	Angélique	500,00 €		
707	GROSSET	Emilie	500,00 €		
708	HAMADA	Azad	500,00 €		
709	OUSSENI	Anfaita	500,00 €		
710	DAOUD	Naéma	500,00 €		
711	RIVIERE	Marie Mylenka	500,00 €		
712	ANDOCHE	Rachel	500,00 €		
713	YASSINE	Zahara	500,00 €		
714	DORO	Brymdah	500,00 €		

715	LIONI	Thomas	500,00 €
716	KOMBI N'KONG	Lesly	500,00 €
718	SAID HOUSSEINE	Imane	500,00 €
719	GUILBERT	Rachel	500,00 €
720	DORMEUIL LAURET	Solène	500,00 €
721	BOYER	Michel	500,00 €
722	HAMADA M'MADI	Yasmina	500,00 €
731	RAKOTOARIMANGA	Sandrina	500,00 €
499	TAMOU	Kemal	500,00 €
500	AHAMADA	Zakyr	500,00 €
501	ANDJIBAU	Raïmila	500,00 €
502	BEDANI	Nasser	500,00 €
503	CLAIN	Steeve	500,00 €
504	DIJOUX	Doriane	300,00 €
505	GRONDIN	Noah	500,00 €
506	HAMADA	Ansume	500,00 €
507	HOUSSENI	Bibihawaraissa	500,00 €
508	LAMBERT	Arthur	500,00 €
510	MERA	Yoan	500,00 €
511	OOBAYE	Maël	400,00 €
512	ROBERT	Steven	500,00 €
513	SILAHY	Adine	500,00 €
514	BEAUMARCHAIS	Thomas	300,00 €
515	BEAUMARCHAIS	Léa	300,00 €
516	BEAUMARCHAIS	Anne-Gaëlle	300,00 €
517	TECHER	Raphaël	400,00 €
518	TITUS	Jahman	500,00 €
519	BERNARD	Nathan	500,00 €
521	BOYER	Pharell	500,00 €
522	CLAIN	Davy	500,00 €
523	ESPEL	Billal	500,00 €
525	HOARAU	Evan	500,00 €
526	HOUSSEN	Nasser	500,00 €
527	IDMOND	Ludovic	500,00 €
528	LADIRE	Benjamin	400,00 €
529	LATCHIMY	Guillaume	500,00 €
530	LAURENT	Amélie	500,00 €
531	LAURET	Jean-Yaël	500,00 €
532	LIBEL	Jean Raoul	500,00 €
533	M'CHIMDA	Mahamoud	500,00 €

Voyage culturel et sportif-France

535	MOUTAMA CALY	Dorian		500,00 €	
536	NIMPHORT	Lukas		500,00 €	
537	NIRLO	Kenzy		500,00 €	
538	POTA	Jason		500,00 €	
539	POTHIN	Roan		500,00 €	
540	RIZIKI	Laurence-Lili		500,00 €	
541	SANGOUMIAN	François-Xavier		500,00 €	
542	SAUTRON	Noah		400,00 €	
563	JUMAUX	Alexandre	Voyage linguistique et pédagogique France-Espagne	300,00 €	
564	BOYER	Noëlie		300,00 €	
571	DAMOUR	Henri		500,00 €	
573	GARNIER	Aymeric		500,00 €	
574	BADOURALI	Hasnain		500,00 €	
582	TITUS	Shakila		500,00 €	
583	PERIBE	Benoît		500,00 €	
584	SELLIER	Leslie		500,00 €	
585	TABOUCHETTY	Wendy		500,00 €	
586	DIDAT	Amélie		500,00 €	
587	VALCARES	Vincent		500,00 €	
588	KOELSCH MITRA	Natalya		400,00 €	
589	GOVIN	Lina		500,00 €	
638	PERITA	Ilan		Le Royaume-Uni migration au fil de l'histoire	500,00 €
639	DORMEUIL	Véronique			500,00 €
562	MAILLOT	Nicolas-Xavier			400,00 €
572	SAITI	Floriane	500,00 €		
647	AHMED HAMADI	Abdourahman	500,00 €		
613	PAJANY	Tessa	500,00 €		
614	SANDAYE	Ophélie	500,00 €		
615	BEVAO	Mélodie	500,00 €		
616	FONTAINE	Dareen	300,00 €		
617	TARBY	Kendra	500,00 €		
618	CLAIN	Amélie	500,00 €		
619	ITEMA	Emma Ines	500,00 €		
621	BOYER	Kassandra	500,00 €		
622	RAJAONARIVELO	Eulalie	500,00 €		
623	AURE	Emie	500,00 €		
624	CUVELIER	Julie	300,00 €		
625	CUVELIER	Pierre	300,00 €		
626	RAJAONARIVELO	Sandra	500,00 €		
627	ZOE	Cassidie	500,00 €		

628	AUGUSTAVE	Karen		500,00 €
629	M'CHIMDA	Jean-Dany		400,00 €
630	PAJANIAYE- DEMOSTHENES	Adrien		400,00 €
631	LUSINIER	Bryan		500,00 €
632	HUBERT	Hadrien		500,00 €
633	LAURET	Célia		400,00 €
634	CONSEIL	Lily		500,00 €
635	DUCHOWSKY	Anna		500,00 €
636	REFITAHA	Stony		500,00 €
637	PANAMBALON	Shanaëlle		500,00 €
597	THIBURCE	Camille	Echange culturel à l'île Maurice	500,00 €
598	THIBURCE	Zoé		500,00 €
600	CHOPINET	Noémie		500,00 €
601	PONGERARD	Jessica		500,00 €
603	DIDAT	Erykha		500,00 €
717	ANELARD	Thomas	A la rencontre de nos pairs sourds dans le domaine sociolinguistique et professionnel- Métropole	500,00 €
648	COMBO	Riyade		500,00 €
649	LAKERMANE	Paolo		500,00 €
650	M'DAHOMA	Zidane		500,00 €
651	RIVIERE	Jimmy		500,00 €
652	RAJAONSON	Séhéno Miora		500,00 €
698	RAMALINGUM	Jade	Stage de danse à l'Opéra de Pékin	400,00 €
736	MENU	Léo	Voyage culturel et pédagogique en Espagne	500,00 €



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/12/2016 21:53



DGA/ Développement Humain
Direction Jeunesse

CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE VOYAGE

ENTRE

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

sise à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis Cedex 9,
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,
ci-après dénommée « la Commune »,
d'une part

ET

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Si le bénéficiaire est mineur

Représenté par

M./ Mme

Né(e) le à

Adresse (*)

Adresse mail (*) @

Téléphone (fixe ou portable)

Tuteur ou représentant légal,

d'autre part.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 15/2-05 du 25 avril 2015 instituant la bourse de voyage ;

VU l'avis favorable du Comité Consultatif Voyages Jeunes lors de sa séance du 29 novembre 2016 ;

Les champs marqués d'un astérisque () sont obligatoires. Les données personnelles pourront être utilisées par la Ville de Saint-Denis dans le cadre d'opérations à destination des jeunes.*

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.

PREAMBULE

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre isolement et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité, la Ville a décidé d'instituer un système d'aides appelées bourses de voyage, destiné à leur permettre de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Cette bourse sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme-femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

La Ville souhaite donner la priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé et, par solidarité, cible les familles qui connaissent des difficultés financières pour concrétiser le voyage de leur enfant.

Les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Cette convention a pour objet le versement d'une aide sous la forme d'une bourse en faveur de

Cette bourse correspond à une participation aux frais généraux de voyage au départ de la Réunion, dans la limite d'un montant plafond de 500€ dans le cadre du projet décrit dans le dossier de présentation joint à la présente convention et porté par

ARTICLE 2 : MODALITÉS DU PROJET

Présentation du projet

Nature

Présentation de l'association, du club, de l'établissement scolaire ou du groupe

Date de départ

Date de retour

Durée du séjour

Destination(s)

Transport(s)

Hébergement(s), lieux envisagé(s)

Domaine

Démarche

Présentation globale du projet de voyage

Présentation du budget prévisionnel

<u>Recettes attendues</u>		<u>Prévisions des dépenses</u>	
Participation personnelle	€	Transport	
		- billet d'avion	€
Subventions	€	- billet de train	€
		- autre(s)	€
Sponsors	€	Hébergement	
Autres aides à la mobilité		- nuitée	€
<input type="checkbox"/> FEBECS	€	- restauration	€
<input type="checkbox"/> LADOM	€	Visite	€
<input type="checkbox"/> CONTINUITÉ TERRITORIALE	€	Location	€
<input type="checkbox"/> Autre(s)	€	Matériel	€
TOTAL RECETTES	€	TOTAL DÉPENSES	€

ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE DE VOYAGES

La Ville de Saint-Denis s'engage à verser une bourse d'un montant de _____ €, compte tenu du budget prévisionnel du voyage et de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses de voyages pour l'année en cours.

Le versement de la bourse s'effectuera par virement :

- au bénéficiaire s'il est majeur,
- au représentant légal, si le bénéficiaire est mineur.

Le versement de l'aide sera échelonné : 70% du montant sera versé sur justificatifs de réservations et les 30% restants sur présentation du titre de transport.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter le dispositif,
- à utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé ;
- à prendre connaissance de toutes les dispositions du règlement d'attribution des bourses de voyages, joint à la présente convention ;
- à transmettre à la Direction Jeunesse toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage (réservation du billet d'avion, réservation de billets de transports, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, justificatifs tenant au projet, ainsi que toute facture pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage,...) ;
- s'il est mineur, à fournir l'autorisation parentale préalable ;

- à fournir un rapport d'activité et financier de son voyage. Une restitution de type participation à un événement jeunes de la Direction Jeunesse, conférence, exposition, spectacle, publication, pourra être organisée ;
- à ce que toute modification du projet de voyage par rapport aux objectifs, à la destination et au calendrier initiaux soit présentée à la Direction Jeunesse et examinée par le comité consultatif avant l'émission du titre de transport.
- à rembourser le montant de la bourse perçue si la réalisation du projet se trouve compromise, annulée ou modifiée par rapport au projet initial. Un titre de recette sera émis par la Direction Jeunesse à cet effet.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Les bénéficiaires dégagent la Ville de Saint-Denis de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident au cours du voyage.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

**Pour le Maire
et par délégation**

**Le bénéficiaire
(majeur)**

**Le représentant
ou tuteur légal
(pour un bénéficiaire mineur)**

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 17 décembre 2016
et annexé à la Délibération n° 16/7-36



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 22/12/2016 21:53